



**PRÉFET  
DE CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Commune de BONIFACIO

**Ouverture d'une enquête publique relative à l'aménagement,  
l'organisation et la gestion d'une zone de mouillages et  
d'équipements légers pour la grande plaisance dans le golfe de  
Sant'Amanza sur le littoral de la commune de Bonifacio**



MAIRIE DE BONIFACIO  
PALAZZU PUBLICU

bonifacio-mairie.fr

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2A-2026-02-24-00001 en date du 24 février 2026, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue de la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) destinée à la grande plaisance dans le golfe de Sant'Amanza sur le littoral de la commune de Bonifacio. La ZMEL permettra d'accueillir jusqu'à 14 navires de taille inférieure ou égale à 70 mètres.

Cette enquête publique se déroulera durant 33 jours consécutifs du 16 mars 2026 à 10h00 au 17 avril 2026 à 15h00. Ce projet est porté par la commune de Bonifacio.

La présidente du tribunal administratif de Bastia a désigné, le 20 mars 2025 (décision N° E25000008/20), madame Marie-Céline BATTESTI en qualité de commissaire enquêtrice titulaire chargée de diligenter l'enquête publique. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences qui se dérouleront :

- à la Maison des Pêcheurs, quai Nord, 20169 Bonifacio aux dates et horaires suivants :

**lundi 16 mars, samedi 11 avril et vendredi 17 avril 2026 de 10 heures à 15 heures.**

- en permanence téléphonique ou en visio-permanence, en prenant rendez vous sur le registre dématérialisé via le lien <https://www.registre-dematerialise.fr/7170> :

**jeudi 26 mars 2026 entre 18 heures à 20 heures et mardi 07 avril 2026 entre 12 heures à 14 heures.**

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter gratuitement le dossier :**

a) à la capitainerie du port de Bonifacio (en version papier et sur un poste informatique) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7170>

c) sur le site internet de la préfecture de Corse-du-Sud :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques>

**Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions :**

a) sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à disposition du public à la capitainerie du port de Bonifacio aux jours et horaires mentionnés ci-dessus ;

b) sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7170>

c) par courrier électronique à l'adresse mail de la commissaire enquêtrice : [enquete-publique-7170@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7170@registre-dematerialise.fr)

d) par voie postale : Capitainerie du Port de Bonifacio - A l'attention de Mme la commissaire enquêtrice – Quai Noël Beretti – 20169 Bonifacio.

Les observations transmises par voie postale et par courrier électronique seront consultables par le public sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Bonifacio et à la préfecture de Corse-du-Sud. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques>

et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7170>